



Les besoins à prendre en compte dans le diocèse de Gap-Embrun pour l'accompagnement du ministère des prêtres

Edition 11 février 2026

Ce texte est une feuille de route à l'usage des diocèses¹. Élaborée en collaboration avec les conseils presbytéraux et leurs évêques, sa mise en œuvre repose sur l'implication de tous. Elle ne peut en aucun cas remplacer l'indispensable vigilance fraternelle que tout prêtre et évêque doivent exercer au cas par cas pour chaque confrère en souffrance. Si les besoins en matière d'accompagnement des prêtres dans leur ministère semblent pouvoir être généralisés, la mise en œuvre concrète des moyens pour y répondre dépend grandement des situations et des possibilités propres de chaque diocèse. Nous voulons donc ici affirmer quelques besoins fondamentaux d'accompagnement pour les prêtres ainsi que différentes pistes à mettre en œuvre pour cela.

Des considérations diocésaines ont donc été apportées à ce document national, à la suite des diverses consultations du presbyterium (Mardi Saint 2025), du Conseil Presbytéral et du Conseil Épiscopal.

Des modalités spécifiques sont prévues pour les chapelains du Sanctuaire Notre-Dame du Laus, reprises dans le document « Règlement pour la vie spirituelle et cultuelle du Sanctuaire Notre-Dame du Laus et pour l'équipe des Chapelains ».

Vie fraternelle

Enjeu : La vie fraternelle manifeste de manière toute particulière la relation qui unit les prêtres dans un même corps presbytéral. Elle est également indispensable pour vivre le célibat ecclésiastique comme une solitude (à distinguer de l'isolement mortifère) propice à la rencontre de son Seigneur et une liberté intérieure, et non comme un isolement mortifère. Le père Guy Gilbert à l'occasion du challenge Delavay l'a appelée le 8^{ème} sacrement !

Outre la distinction « vie fraternelle » et « vie commune », il est juste de reconnaître la diversité et la légitimité de différents types de vies fraternelles, mais aussi les attentes différentes de chacun.

D'autant que les situations sont diverses : prêtres aînés retirés (à la maison st Marcellin ou chez eux), prêtres aînés auxiliaires, prêtres vivant en communauté, prêtres Fidei Donum, prêtres incardinés.

Cet enjeu de vie fraternelle concerne aussi les relations avec les autres états de vie, diacres, fidèles laïcs et religieux-religieuses, et la famille du prêtre.

Pistes :

- Offrir à ceux qui le désirent la possibilité de vivre avec d'autres, en préservant la nécessaire dimension privée.

¹ Cette feuille de route a une dimension très pratique. Sa mise en œuvre s'appuiera sur les grands documents du Magistère de l'Église concernant le ministère et la vie des prêtres, comme *Presbyterorum Ordinis* (Vatican II)

- Organiser régulièrement des rencontres fraternelles à différentes échelles (doyenné, diocèse, province, provenance, ... mais aussi par et entre générations). Le doyenné est un support essentiel de la vie fraternelle.
- Proposer des lieux de repas « ouverts » pour les prêtres, de loisirs en commun, sorties...
- Accueillir les confrères à la Maison St Marcellin des prêtres aînés, à Gap, pour un repas, l'Eucharistie...
- Encourager et accompagner ceux qui le souhaitent dans la mise en place d'équipes de vie ou la participation à des associations sacerdotales : UAC, fraternité Charles de Foucauld, END...

Un tableau actualisé des temps forts du Presbyterium est annexé à ce document.

Vie spirituelle

Enjeu : Aider les prêtres à approfondir et à s'appuyer toujours davantage sur ce qui est au cœur de leur ministère : leur relation au Christ.

Pistes :

- Favoriser la prière personnelle du prêtre : liturgie des heures, célébration de la Messe, oraison, adoration, chapelet, ...
- Encourager et accompagner les prêtres dans le fait d'avoir un accompagnateur spirituel, et pour cela établir une liste d'accompagnateurs spirituels (de Gap et de Digne) établie par le vicaire général, en particulier pour les prêtres venus d'ailleurs, transmise par la cellule diocésaine des prêtres Fidei Donum.
- Proposer une retraite diocésaine tous les deux ans, en alternance avec un voyage pèlerinage et aider les prêtres à y participer volontiers. Relayer d'autres retraites de prêtres (en particulier dans la province quand il n'y a pas de retraite diocésaine) pour permettre une souplesse dans les dates et les remplacements (création d'une liste nationale).
- Favoriser et encourager la lecture régulière et la Parole de Dieu et d'ouvrages d'auteurs spirituels, en lien avec la bibliothèque diocésaine.
- Permettre la pratique d'une année de ressourcement spirituel ou des temps d'approfondissements théologique et scripturaire au cours de la vie du prêtre.
- Sensibiliser les prêtres à l'équilibre de vie comme élément essentiel de la vie spirituelle.
- Relayer diverses propositions à destination des prêtres.

Nomination

Enjeu : Que chaque prêtre qui reçoit une nomination comprenne, après un dialogue préalable avec son évêque (ou vicaire général), qu'elle est à la fois guidée par les besoins de la mission dans le diocèse et par la prise en compte de sa personne et de son histoire.

Pistes :

- Prendre en compte les talents (d'où la nécessité de mettre en place des moyens pour mieux les préciser) et l'histoire personnelle de chacun.
- Consultation synodale des équipes paroissiales ; c'est le rôle de la visite pastorale effectuée par l'évêque, souhaitable la dernière année de mission. Le rapport de la visite pastorale peut aider pour la lettre de mission.

- Respecter des durées de mandats adaptées pour mieux se projeter : annoncer une durée dès la nomination et éventuellement au renouvellement, trouver une durée épanouissante (ne pas changer les prêtres trop souvent).
- Rédiger des lettres de nomination, accompagnant le décret de nomination, ni trop floues ni trop détaillées, en dialogue avec le prêtre et en lien avec les personnes concernées : un prêtre doit savoir ce qu'on attend de lui dans sa nouvelle mission sans non plus être enfermé dans une feuille de route qui nierait toute réflexion pastorale.
- Favoriser la transmission de sa mission au successeur, par une procédure diocésaine de transmission, à travailler en Conseil Presbytéral.
- Autant que faire se peut, les nominations sont annoncées par l'évêque lors de la journée sacerdotale de la Messe Chrismale.

Relecture/évaluation

Enjeu : Permettre de vérifier régulièrement le bien-vécu de la mission, se sentir valorisé mais aussi accepter un regard extérieur sur son action pastorale.

Pistes :

- Rendre systématique des entretiens annuels (ou tous les deux ans pour certains prêtres qui le demanderaient) avec l'évêque pour les prêtres en activité et les prêtres auxiliaires, en établissant clairement les modalités, afin de ne pas se limiter « à la porte toujours ouverte », et en veillant à garder un compte-rendu confidentiel des rencontres dans le dossier du prêtre à l'évêché, protégé par les normes RGPD. Un tableau d'inscriptions avec des dates dans l'agenda de l'évêque sera proposé aux prêtres par les assistantes de l'évêché. NB : D'autres entretiens pourront être proposés par le vicaire général, suivant les besoins. Une autre modalité future pourrait être d'alterner sur deux ans, une année avec l'évêque et l'autre année avec le vicaire général, ou encore une rencontre avec un membre du Conseil Episcopal.
- Pour préparer cet entretien, proposer une grille facultative de relectures, travaillée en Conseil Presbytéral, portant sur la mission, les conditions de vie et le futur, qui aidera à discerner les qualités, les talents, les charismes du prêtre, et ses réussites, afin de l'encourager et de mieux réfléchir aux nominations futures.
- Proposer des sessions de relecture et de formation lors d'un changement de ministère, en particulier avant la retraite comme prêtre auxiliaire.
- Encourager la relecture du ministère au sein de groupes de prêtres et de laïcs.
- Inviter les prêtres aînés à une recollection avant Noël à la Maison St Marcellin, suivie d'un déjeuner à l'évêché.

Formation continue

Enjeu : Le renouvellement dans la durée passe aussi par une formation continue.

Pistes :

- Participer aux formations provinciales pour les jeunes prêtres jusqu'à 10 ans d'ordination (parcours provincial JP1-3 et JP4-10).
- Différentes questions ne peuvent pas être abordées au Séminaire de la même façon que lorsque l'on vit pleinement le ministère.

- Proposer régulièrement des formations bibliques mais aussi d'approfondissements théologique, pastoral et sacramentel ainsi que sur la gestion humaine de réunions et le management des personnes.
- Proposer des formations spécifiques sur le sacrement de la confession et sur l'accompagnement spirituel.
- Participer aux deux jours annuels de formation et de vie fraternelle proposés par le Conseil Presbytéral.
- Relayer des propositions nationales.

Services/soutiens proposés

Enjeu : Apporter à chaque prêtre des moyens concrets pour favoriser la fécondité de son ministère et l'aider dans les différentes fragilités qui pourraient se manifester mais également lors des changements forts de mission.

Pistes :

- Permettre d'avoir un référent prêtre en proximité (doyen, vicaire épiscopal, autres...)
- Que chaque prêtre définisse un cercle de soutien sur lequel il pourra s'appuyer en cas de difficulté : famille amie, prêtre ami, laïc ami...
- Mettre à disposition des accompagnateurs formés pour les situations de fragilités (RH, assistante sociale du secteur, psychologue - liste à fournir -, ...) en veillant à bien intégrer la spécificité du ministère presbytéral (attention au modèle calqué de l'entreprise de certaines propositions).
- Offrir des lieux d'écoute et de parole (prêtres et laïcs).
- Proposer des accompagnements personnalisés lors de nouvelles étapes ou de difficultés : accompagnement des jeunes prêtres, des nouveaux curés ; accompagnement lors de difficultés temporaires.
- Créer un accompagnement spécifique des prêtres qui arrivent à 75 ans et vivent un tournant dans leur vie personnelle et pastorale (une session en province ?)
- Veiller aux conditions matérielles et économiques des prêtres.
- Disposer d'instances de médiation pour régler les conflits (le Conseil interdiocésain de médiation est à ce titre une instance à redécouvrir et à faire vivre).
- Mieux faire connaître les parcours Vitalité, Chemins d'humanité, etc.
- Proposer un accompagnement des prêtres mis en cause pour abus, suivant la procédure établie par la cellule de veille diocésaine.
- Rechercher une assistante sociale (bénévole) pour le clergé.

Accueil de prêtres d'autres diocèses

Enjeu : Permettre une meilleure collaboration et une meilleure vie fraternelle entre prêtres de cultures et d'histoires différentes (*Fidei Donum*, prêtres étudiants, associations cléricales, ...).

Pistes :

- Mener une réflexion spécifique sur l'accueil des prêtres *Fidei Donum* et leur accompagnement. Veiller aussi à leur « atterrissage » et à leur « inculturation » (Découverte de l'histoire de l'Eglise

en France et sa dimension missionnaire, des grandes figures de sainteté locales, et des enjeux pastoraux actuels dans une société sécularisée...).

- Prendre en charge financièrement la participation aux trois sessions proposées aux prêtres *fidei donum* par la Conférence des Évêques de France : *Welcome* (à l'arrivée), *Échange* (au bout de trois ans de présence en France), *Relecture-Retour* (pour les prêtres qui sont au terme de leur contrat).
- Mener des vrais projets pour faciliter l'intégration dans la vie du presbyterium. Ainsi dans le diocèse de Gap-embrun :
 - Le sanctuaire Notre-Dame du Laus est un bon lieu d'inculturation pour une mission dans le diocèse, mais il est nécessaire que le prêtre en profite pour visiter les paroisses du diocèse.
 - Journée annuelle diocésaine d'intégration des nouveaux, au sanctuaire ND du Laus.
 - Cellule d'accueil diocésaine, composée d'un prêtre (qui pourrait être nommé vicaire épiscopal pour les prêtres *fidei donum*), une assistante de l'évêché et un fidèle laïc.
 - Déjeuner annuel des prêtres *fidei donum* avec l'évêque suivi d'un temps de réflexion.
 - Grille de relecture des communautés sacerdotales.
 - Charte d'accueil des prêtres *fidei donum*
 - Charte pour les prêtres *fidei donum* en renfort d'été.
- Proposer des formations spécifiques et un accompagnement (familles d'accueil, référent, etc.).